

Chevalier de Lorimier

Dernières lettres d'un condamné



BeQ

Chevalier de Lorimier

**Dernières lettres d'un
condamné**

La Bibliothèque électronique du Québec
Collection *Littérature québécoise*
Volume 32 : version 2.0

De Lorimier, né en 1803, est admis notaire en 1829. Il a alors 27 ans. Il commence alors à s'impliquer activement dans la vie politique. Puis, à la suite de son implication dans les rébellions de 1837 et 1838, il est traqué par la police. Il est fait prisonnier dans la nuit du 12 novembre 1838, près de la frontière américaine. Emprisonné à Montréal, il est condamné à mort le 11 janvier 1839, puis pendu le 15 février suivant avec d'autres compagnons. Avant de mourir, il a écrit une importante série de lettres, à ses amis et à sa famille. Le Chevalier de Lorimier fut « un citoyen intègre, doué d'un noble caractère et d'une belle âme », dit l'historien Thomas Chapais. Plus que tout autre, c'est le héros célébré des événements de 1837-38.

Nous reproduisons ici l'ensemble de la correspondance de De Lorimier, tel que publié dans le tome 2 du *Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne* de James Huston,

publié en 1848. Les notes, incluses dans ce
répertoire, et reproduites ici, sont probablement
de Huston même.

Dernières lettres d'un condamné

« La famille de feu M. Chevalier de Lorimier a eu la bonté de nous communiquer, par l'entremise d'un ami, plusieurs lettres autographes et copie de lettres autographes de ce courageux martyr politique. Ayant copié nous-même celles-ci, nous les garantissons conformes aux originaux et aux copies que l'on nous a transmis. Ces lettres semblent avoir été écrites très à la hâte, ce qui explique, selon nous, les incorrections de style qu'on y rencontre. »

Note incluse dans le
Répertoire national de James Huston.

I

M. DE LORIMIER¹ ANNONÇANT
SON SORT À SON COUSIN.

Prison de Montréal, 12 février 1839.

Mon cher cousin et ami,

Quelque douleur que j'aie à vous communiquer dans ce jour de malheur la triste nouvelle qui vient de m'être annoncée, je dois le faire sans hésitation : mes devoirs dus à votre générosité, à votre bonté, le souvenir de vos bienfaits, me l'ordonnent et je m'y sou mets. M. Day vient de m'avertir de me préparer à la mort

¹ M. De Lorimier, notaire de profession, a été exécuté à Montréal, le 15 janvier 1839, avec Hindenlang, Nicolas, Norbert et Daunais, en vertu d'une sentence prononcée par la Cour Martiale, que Sir John Colborne avait instituée pour juger les insurrectionnaires de 1838.

pour vendredi. Tous vos efforts pour sauver votre malheureux cousin ont été inutiles ; mais à l'heure suprême je ne vous en suis pas moins reconnaissant ; on ne doit pas juger d'une chose par le succès ou l'irréussite qui ont accompagné la tentative : vous avez tout fait en votre pouvoir pour moi, voilà ce que je considère et ce pourquoi je vous offre les sentiments de la plus profonde gratitude. Il me reste une chose à vous demander : allez, je vous prie, allez voir ma chère Henriette, c'est à vous de lui offrir les consolations qu'elle pourra goûter. Pauvre épouse ! je vois, je sens son sein déchiré par la peine ; éclater en sanglots ! mais, quoique naturels, à quoi servent-ils ? mon sort est fixé, la mort est inévitable, il faut la voir arriver de notre mieux... plus on est faible, plus la mort a d'horreur. D'ailleurs ne vais-je pas passer par la voie ordinaire à tous les hommes ? Si ma mort arrive un peu plus tôt, elle est pour des motifs dont je ne puis rougir : je meurs en sacrifice à mon pays. Puisse sa cause désolée en recueillir quelques fruits !

Assurez votre Dame de mon amitié constante

et de mes respects, et vous, mon cher cousin,
vivez heureux et pensez quelquefois à un homme
plus malheureux que coupable.

Votre cousin et ami,

Chevalier de Lorimier.

II

M. DE LORIMIER ANNONÇANT
SON SORT À SON ÉPOUSE.

Prison de Montréal, 12 février 1839.

Ma chère Henriette,

... Dans ce monde tout change à l'instant : aujourd'hui espérance, demain désespoir. Il faut s'attendre à avoir des malheurs dans la vie humaine, c'est le sort qui attend tous les hommes. Non seulement l'homme montre du courage, de la grandeur d'âme dans les vicissitudes, les dangers et les malheurs, mais la femme se montre sa rivale dans plus d'une occasion. Je te prie de te montrer digne de moi, et de montrer à tes enfants le courage et la vertu d'une femme chrétienne.

Quel que soit le sort qui m'attend, qui peut-être sera funeste, ne te laisses pas aller à la douleur, mais pense et vis pour tes enfants qui ont grandement besoin de toi. Je ne dois plus te le dissimuler, mon sort est fixé... Mon cher cousin Chevalier te le dira de vive voix, je l'en ai chargé par une lettre. Aujourd'hui à trois heures P.M., la notification m'a été donnée par M. Day et M. Muller, en même temps qu'à l'infortuné Hindenlang, de me préparer pour vendredi prochain. Comme il ne me reste que bien peu de temps dans ce monde, je te prie de venir demain matin, si toutefois on ne t'en prive pas.

Mes amitiés à M. et M^{me} P... et à mes amis. En attendant le plaisir de te revoir encore une fois, crois-moi pour toujours ton affectionné époux. Je suis ferme et calme comme de coutume.

Chevalier de Lorimier.

III

M. DE LORIMIER ANNONÇANT
SON SORT À SON FRÈRE.

Prison de Montréal, 12 février 1839.

Mon cher frère,

C'est pour la dernière fois que je mets la main à la plume pour t'écrire, et encore c'est pour te faire mes derniers adieux. Tu dois avoir appris par les journaux que j'avais subi mon procès pour haute-trahison, devant la cour martiale qui s'est tenue et se tient encore à Montréal, et dont le major-général Clitherow en est le Président. Cette cour m'a trouvé coupable et j'ai été condamné à mort le 29 janvier dernier, sans spécifier le temps. Aujourd'hui à trois heures P.M., M. Day, avocat, et M. Muller sont venus me notifier, en même

temps que l'infortuné Charles Hindenlang et trois autres, pour être pendus après-demain (vendredi). Il m'est douloureux de laisser ma patrie encore dans les chaînes, et ma famille dans l'infortune ; quoiqu'il en soît, il faut que je meurs, mais je meurs courageux, ferme et calme. Comme il ne me reste que bien peu de temps je ne puis t'écrire plus long.

J'ai cherché et me suis interrogé si, ayant embrassé la cause de la patrie, mon âme était engagée ; la liberté qui est écrite dans mon âme en lettres de feu, me dit non. Aujourd'hui suis-je criminel parce que je ne réussis pas ? Si je réussissais demain, je serais bienheureux. La cause n'est-elle pas la même ?¹

¹ Cette lettre de la main de M. de Lorimier n'est pas signée, et semble n'avoir pas été achevée.

IV

M. DE LORIMIER ANNONÇANT

SON SORT À UN AMI.

Prison de Montréal, 12 février, 1839,

9 heures du soir.

Mon cher C...r,

Il ne me reste plus qu'à préparer ma conscience pour un autre monde et à faire mes adieux à mes amis. Il en coûte toujours à laisser le monde quand des liens aussi forts que ceux qui m'unissent à la terre, existent, mais pas autant qu'on se l'imagine quand la mort se montre dans le lointain. Plus on la considère de près, moins elle est dure, moins elle est cruelle. Si beaucoup la redoute autant, c'est parce qu'ils n'ont pas pensé sérieusement à mourir. Pour ma part, cher

C...r, je suis dévoué, ferme et résolu – je remercie le ciel de me donner autant de force. Je n'ai pas voulu entreprendre le voyage long de l'éternité sans t'adresser mes remerciements sincères pour les services que tu m'as rendus, et t'assurer de mes sentiments de gratitude et d'amitié que j'entretiens envers toi. Puisse le ciel t'accorder une longue et heureuse carrière ! Puisses-tu prospérer comme tu le mérites, et te rappeler que je suis mort sur l'échafaud pour mon pays !
Adieu.

Ton sincère et dévoué ami,

Chevalier de Lorimier.

V

M. DE LORIMIER ANNONÇANT

SON SORT À UN AMI.

Prison de Montréal, 12 février, 1839,

10 heures du soir.

Mon cher R...e,

Le grand jour du départ approche, il va falloir vous laisser ainsi que tant d'autres amis. Je ne regretterais pas la vie si je n'avais ni femme, ni enfants, ni amis, ni *patrie*... Si je n'avais les liens qui attachent à la terre qui contient des objets si chers et si précieux à mon cœur tendre. Malgré tous ces nœuds, je ne réproûve pas mon sort : je meurs pour une noble cause ; j'ai eu le temps de me préparer. J'entrevois la mort depuis le jour de ma réclusion – je me suis bien familiarisé avec

cette idée sinistre du trépas – je vais mourir, mais mourir ferme et toujours le même, fidèle à mes amis et à la cause infortunée de ma patrie. Je n'ai plus que deux soleils à voir luire et se coucher sur moi, ma vie doit s'éteindre à ce terme : cet astre qui anime et vivifie tout ne fera plus qu'éclairer l'ami qui viendra verser un pleur auprès de mes cendres inanimées. Quand dans de longues années on répétera mon nom (si l'on m'en trouve digne) parmi ceux des martyrs pour la liberté, rappelez-vous que je suis mort votre ami sincère et reconnaissant, et pensez aux malheureux proscrits et voués à l'échafaud, parmi lesquels je vais bientôt marcher.

Cher ami et concitoyen, je n'oublierai pas l'embrassement amical que vous me donnâtes à l'heure de notre séparation, lorsque l'on me mit dans ma cellule sous les verroux avec mon compagnon d'infortune, le Dr. Brien ; j'en ai compris le sens, il m'a pénétré du feu sacré de l'amitié plus que les paroles les plus éloquentes. Soyez heureux et pensez toujours à moi. Adieu.

Chevalier de Lorimier.

VI

DÉCLARATION DE M. DE LORIMIER.

Prison de Montréal, 13 février, 1839,

11 heures du soir.

Le public, et mes amis en particulier, attendent peut-être une déclaration sincère de mes sentiments. À l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité — l'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions pour se laisser voir au plein jour. L'intérêt et les passions expirent avec son âme. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à mon créateur, je ne désire que faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne

craignais qu'on représentât mes sentiments sous un faux jour. On sait que le mort ne parle plus, et la même raison d'état qui me fait expirer sur l'échafaud pour ma conduite politique, pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications, et je le fais d'une manière solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud, environnée d'une foule insatiable de sang et stupide, mais dans le silence et les réflexions du cachot.

Je meurs sans remords. Je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection, et son indépendance ; mes vues et mes actions étaient sincères, n'ont été entachées d'aucuns crimes qui déshonorent l'humanité et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence des passions déchaînées. Depuis dix-sept à dix-huit ans, j'ai pris une part active dans presque toutes les mesures populaires, et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes.

Nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs de mes

collaborateurs. Beaucoup sont dans les fers, un plus grand nombre sur la terre de l'exil, avec leurs propriétés détruites et leurs familles abandonnées – sans ressources – à la rigueur des froids d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortunes, mon cœur entretient son courage et des espérances pour l'avenir. Mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours ; ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, lorsque tout n'est que désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront ; après les malheurs de l'anarchie et d'une révolution sanglante, le paisible Canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le St. Laurent. Tout concourt à ce but, les exécutions même. Le sang et les larmes versées sur l'autel de la patrie arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas.

Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main sanglante et arbitraire de la loi martiale

frappe par ma mort. Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes. Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expiré sur le gibet pour des actions qui ont immortalisé celles d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite : si le succès eût accompagné ses tentatives, on aurait honoré ses actions d'une mention respectable. Le crime fait la honte et non l'échafaud. Des hommes d'un mérite supérieur m'ont déjà battu la triste carrière qui me reste à parcourir – de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants, vous n'aurez plus qu'une mère désolée, tendre et affectionnée pour appui, et si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelquefois en mon nom le pain de la vie. Je ne fus pas insensible aux malheurs de l'infortune.

Quant à vous, mes compatriotes, puisse mon exécution et celle de mes compagnons d'infortune vous être utile. Je n'ai plus que quelques heures à vivre, mais j'ai voulu partager mon temps entre mes devoirs religieux et mes

devoirs envers mes compatriotes. Pour eux je
meurs sur le gibet, de la mort infâme du
meurtrier ; pour eux je me sépare de mes jeunes
enfants, de mon épouse chérie, sans autre appui
que mon industrie ; et pour eux je meurs en
m'écriant : VIVE LA LIBERTÉ ! VIVE L'INDÉPENDANCE !

Chevalier de Lorimier.

VII

REMERCIEMENTS DE M. DE LORIMIER À UN AMI

Prison de Montréal, 14 février, 1839,

1 heure du matin.

Mon cher monsieur et ami,

Vous avez été, ainsi que votre Dame, si bons pour moi, ma chère épouse et mon petit garçon, que je me sens obligé de vous présenter mes remerciements les plus sincères. Je vais mourir dans quelques heures, mais j'emporte dans l'autre monde un cœur rempli de reconnaissance. Vous avez été les amis généreux et le soutien d'une pauvre femme dont le mari souffre dans les cachots pour la liberté de son pays. Dieu veuille vous récompenser et répandre sur vous les dons de sa miséricorde et de sa puissance. En mourant,

mon dernier soupir sera pour ma femme, mes enfants, leurs protecteurs et ma patrie. Si d'un autre monde, je puis contempler vos vertus et votre bienfaisance, je prierai Dieu pour vous et votre Dame. Veuillez faire agréer mes meilleures amitiés et respects à madame R...n et sa demoiselle. Soyez heureux vous et madame P...n, c'est le vœu d'un malheureux.

Adieu pour toujours, adieu,

Chevalier de Lorimier.

VIII

REMERCIEMENTS DE M. DE LORIMIER À UN AMI QUI
DOIT DONNER LA SÉPULTURE À SON CORPS.

*De mon cachot, Prison de Montréal,
15 février 1839, 4 heures du matin.*

Mon cher P...r,

Il ne me reste plus qu'un instant à vivre : dans cinq heures j'aurai péri sur l'échafaud politique ; il me reste un dernier devoir, devoir précieux, c'est celui de la reconnaissance. Il me serait plus agréable de m'en acquitter dans toute autre circonstance ; malgré tout, je me sou mets volontiers à la force des choses : ma conduite ne me reproche rien.

Je suis calme et résigné plus que jamais. Le seul regret que j'emporte est pour ma famille

dans l'infortune. Pourquoi me plaindre pour ce que l'on me fait personnellement ? mon pays me connaît, et j'ai le plaisir en mourant d'avoir l'estime de mes bons compatriotes, et la tienne en particulier. Cette pensée me réjouit et remplit mon cœur de joie. Mes bourreaux m'envoient périr sur un échafaud, sur un gibet ! Mais que m'importe de mourir lancé dans l'air : la mort sous ses formes variées, soit par le supplice de la croix ou par l'empalement, par le feu ou par la guillotine, par la corde ou par l'épée, ne produit toujours que le même effet. Si des hommes ignorants ou préjugés attachent des idées de déshonneur, de honte ou de préférence à aucun de ces divers modes de supplices, c'est parce qu'ils ne réfléchissent pas sur les causes qui les ont amenés, ou sur le résultat inévitable de tous ces supplices : la mort. Je te prie, cher ami, avant de mourir, d'agréer mes plus sincères remerciements pour la faveur distinguée que tu accorderas à mes restes inanimés descendus de l'échafaud ; et je te prie de me croire jusqu'à mon dernier soupir, — adieu — adieu,

Ton affectionné et malheureux ami,
Chevalier de Lorimier.

IX

LETTRE DE M. DE LORIMIER
À UNE DAME POUR SON ALBUM.

*Prison de Montréal,
De mon cachot, 15 février, 1839,
5 heures du matin.*

Vous me demandez un mot, Madame, pour votre album ; que puis-je y mettre ? Irais-je vous faire du pathétique dans des mots ronflants, du touchant à vous faire fondre en larmes sur mon sort, tandis que ma situation, sans les écrits et les paroles, vous montre le comble du malheur dans ma personne infortunée. Vous assurer de mes respects ? lorsque toute ma conduite passée a été pour vous le témoignage dans chaque circonstance. Malgré tout, en définitive, je croirais manquer à

mes devoirs envers vous, Madame, si je ne me soumettais et ne souscrivais à votre désir. Permettez-moi donc de vous prier de penser à moi ; vous me survivrai, je vais périr sur le gibet politique dans quatre heures, mais faites que je vive dans votre estime et celle de votre époux, M. L.F...e. Cette idée me supportera dans mes derniers instants, jointe à celle de la cause sacrée pour laquelle je vais bientôt expirer. Adieu, Madame, soyez heureuse, ainsi que M. votre époux, vous le méritez. C'est le vœu d'un homme qui va dans un instant monter sur l'échafaud pour son pays et sa liberté. Adieu.

Chère Dame, adieu.

Chevalier de Lorimier.

X

ADIEUX DE M. DE LORIMIER À UN COMPAGNON DE
CACHOT.

*Prison de Montréal, 15 février, 1839,
6 heures du matin.*

Mon cher Brien,

Je te laisse, la mort m'appelle sur l'échafaud, il faut que je lui obéisse ; je vais périr, mais garde ce souvenir d'un ami sincère. Si tu échappes au malheur qui m'attend, puisse ta carrière être longue et heureuse. Tu as été mon compagnon de cachot, nous partagions la même cellule, le même lit depuis notre sentence de mort ; tu m'as offert les consolations recevables dans ma position : je t'en remercie infiniment, le ciel t'en tiendra compte. Pour ma part je fais avant que de mourir

les vœux les plus sincères pour ton bonheur. Tu diras à mes amis comment je suis mort, et que, si le gibet a pu couper le fil de ma vie, il ne put atteindre le fil de mon courage.

Adieu cher ami, adieu,

Chevalier de Lorimier.

XI

ADIEUX DE M. DE LORIMIER À UN AMI.

Prison de Montréal, 15 février, 1839,

6³/₄ heures du matin.

Mon cher T...é,

Vous m'avez demandé un mot, je vous l'ai promis. Je ne puis manquer à ma parole : je l'ai respectée en tous lieux. Cher ami, avant que de mourir, je vous prie de penser à moi ainsi qu'à ma famille qui va perdre son protecteur et son appui. Veillez sur leur sort, c'est la prière de votre ami sincère qui va périr sur l'échafaud pour la cause commune de notre patrie.

Adieu pour toujours,

Chevalier de Lorimier.

XII

DERNIERS ADIEUX DE M. DE LORIMIER À SON ÉPOUSE.

*Prison Neuve de Montréal,
15 février, 1839, 7 heures du matin.*

Ma chère et bien-aimée,

À la veille de partir de mon lugubre cachot pour monter sur l'échafaud politique, déjà ensanglantée de plusieurs victimes qui m'y ont devancé, je dois à mon devoir conjugal, ainsi qu'à ma propre inclination, de t'écrire un mot avant que de paraître devant mon Dieu, le Juge Souverain de mon âme. Dans le court intervalle qui s'est écoulé depuis l'union sacrée de notre mariage jusqu'à présent, tu m'as fait, chère épouse, jouir du vrai bonheur. Tu m'as tout

prodigué : amitié, tendresse et sincérité. Pour toutes ces vertus de ta part, je n'ai jamais été ingrat. Aujourd'hui des assassins avides de sang viennent m'arracher de tes bras, ils ne pourront jamais effacer ma mémoire de ton cœur ; j'en ai la conviction. Ils viennent t'arracher ton soutien et ton protecteur, ainsi que celui de mes chers enfants. La Providence et les amis de ma patrie y pourvoiront ! Ils ne m'ont pas seulement donné le temps de voir mes deux chères petites filles pour les serrer contre mon cœur paternel, et leur donner un dernier adieu. Ils m'ont privé de voir mon bon vieux père, mes frères et sœurs, pour leur faire mes adieux. Ah ! cruelle pensée ! Cependant je leur pardonne de tout mon cœur.

Quant à toi, ma chère, tu dois prendre courage et penser que tu dois vivre pour tes pauvres enfants qui ont grandement besoin des soins maternels de leur tendre et dévouée mère. Ils seront privés de mes caresses et de mes soins.

Je puis t'assurer, ma chère Henriette, que si de la voûte azurée je puis faire quelque chose pour toi, je ferai tout pour t'aider et te protéger. Mes

chers enfants seront privés de mes caresses ! S'il est en ton pouvoir, emploie double caresses envers eux, afin qu'ils ne puissent pas trop ressentir les effets de la perte sur laquelle ils vont bientôt avoir à pleurer. Je ne te reverrai plus sur cette terre ! Ô quelle pensée ! Mais toi, ma chère Henriette, tu pourras encore me revoir une fois, et pour la dernière fois ; alors je serai... froid... inanimé... et... défiguré.

Je termine, ma chère Henriette, en offrant à l'Éternel les vœux les plus sincères pour ton bonheur et celui de mes enfants. Tu as reçu hier au soir mes derniers embrassements et mes derniers adieux : cependant du fond de mon froid, humide et solitaire cachot, entouré de tous les appareils de la mort, je te fais mon dernier, oui, mon dernier adieu. Ton époux tendre et chéri, enchaîné comme un meurtrier, ses bras à la veille d'être liés, te souhaite, ma chère Henriette, le bonheur, si jamais ton cœur abîmé de douleur, puisse le goûter. Sois donc heureuse, ma chère et malheureuse épouse, ainsi que mes chers petits enfants ; c'est le vœu le plus ardent de mon âme. Adieu, ma tendre épouse, encore une fois, adieu.

Vis et sois heureuse !

Ton malheureux époux,

Chevalier de Lorimier.

Annexe

Qui était de Lorimier ?

Dans *Les Patriotes de 1837-1837*, Laurent-Olivier David consacre un long chapitre à la figure du Chevalier de Lorimier, et inclut même quelques lettres non reproduites précédemment :

Marie-Thomas Chevalier de Lorimier descendait d'une noble famille française qui resta au Canada après la cession, et consentit même à accepter des emplois sous le gouvernement anglais.

Il naquit en 1805, à Montréal, eut des succès au collège, étudia la loi sous M. Ritchot et devint son associé, son ami et le protecteur de sa famille. En 1832, il épousait M^{lle} Henriette Cadieux, fille aînée de M. Cadieux, l'un des notaires les plus estimés de Montréal.

Nous pourrions répéter ce que nous avons dit

de Cardinal : il avait tout ce qu'il faut pour aimer la vie, pour être heureux.

Tout lui souriait. Pas une ombre ne paraissait planer sur son avenir. Mais des natures chevaleresques comme celle de de Lorimier, des caractères aussi généreux, aussi ardents, des âmes aussi susceptibles de dévouement pour le triomphe d'une grande idée, d'un noble sentiment, sont toujours en danger.

De Lorimier était de cette éternelle famille des martyrs qui meurt, depuis que le monde existe, pour toutes les saintes causes, la religion, la patrie, la liberté, le bonheur et le progrès de l'humanité.

Il n'aurait pu, l'eût-il voulu, s'empêcher de prendre part à la lutte que la Chambre d'assemblée soutenait contre une bureaucratie violente et tyrannique. Présent à toutes les assemblées, toujours au premier rang dans les élections, les discours de Papineau l'exaltaient, les propositions les plus énergiques avaient son approbation. Dans l'élection du quartier ouest de Montréal en 1832, élection où les bâtons, les

pierres et les balles jouèrent un si grand rôle, de Lorimier fut un des partisans les plus enthousiastes et les plus utiles du candidat des patriotes, M. Tracey. Plus d'une fois sa vie fut en danger, un jour une balle brisa le manche du parapluie qu'il portait à la main. Il prit encore une part encore plus active aux élections générales de 1834 en faveur des candidats qui approuvaient les *92 résolutions*.

Nommé secrétaire de presque toutes les assemblées qui précédèrent l'insurrection et du comité central chargé de surveiller les actes du gouvernement et de diriger les comités de la campagne, il déploya une grande activité et un esprit remarquable d'organisation. Santé, repos, clientèle et fortune, il sacrifia tout à la cause libérale. Dans la bagarre qui eut lieu entre le *Doric Club* et les Fils de la liberté, il se conduisit bravement et reçut une balle dans la cuisse.

Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il s'en alla dans le comté des Deux-Montagnes se mettre sous les ordres de Chénier pour organiser la résistance. Il était à Saint-Eustache, le 14

décembre, mais voyant que la résistance était inutile, il fut un de ceux qui conseillèrent à Chénier de mettre bas les armes. Quand il vit que ses instances étaient inutiles, il partit pour Saint-Benoît, et de là se dirigea vers les États-Unis en passant par Trois-Rivières.

Il était l'un des chefs de l'expédition du 27 février que les autorités américaines firent avorter en arrêtant les armes et les munitions des patriotes. Il retourna à Plattsburgh où sa femme alla le rejoindre et vécut avec lui jusqu'au mois d'août.

Il rentra plusieurs fois dans le pays pour visiter les patriotes des Deux-Montagnes et de Beauharnois et préparer le mouvement du mois de novembre 1838. Personne plus que lui n'était convaincu du succès de ce mouvement, personne ne croyait avec plus d'enthousiasme à la réalisation du beau rêve qui lui faisait entrevoir l'indépendance du pays. Il communiquait aux autres sa confiance et leur inspirait l'ardeur qui l'animait.

Il était à Beauharnois, le 3 novembre, lorsque

les bureaucrates de ce village furent arrêtés et que les patriotes s'emparèrent du bateau à vapeur *Brougham*. Il passa plusieurs jours au camp Baker où les patriotes reçurent l'ordre de se concentrer à Napierville. Mais rendus à Lapigeonnière, ils apprirent la défaite de Robert Nelson, à Odelltown, et décidèrent de se disperser. Les uns retournèrent à Beauharnois et les autres, sous la conduite de de Lorimier, se dirigèrent vers les États-Unis.

Près de la frontière, de Lorimier et ses compagnons passèrent à une portée de fusil d'un corps de garde qui tira sur eux. De Lorimier au lieu de continuer son chemin avec les autres, eut la malheureuse pensée de revenir sur ses pas, il s'égara et fut arrêté, le matin du 12 novembre. Conduit à pied à Napierville et de là à la prison de Montréal, il comparait devant la cour martiale, le 11 novembre, avec les chefs du soulèvement de Beauharnois. C'étaient : Jean-Bte Brien, médecin ; Ignace-Gabriel Chevrefils, cultivateur ; Louis Dumouchel, hôtelier, de Sainte-Martine ; Toussaint Rochon, voiturier, et Jacques Goyette, tous deux de Saint-Clément ;

F.-X. Prieur, marchand, de Saint-Timothee ; Joseph Watier, de Soulanges ; Jean Laberge, charpentier, et F-X. Touchette, de Sainte-Martine.

Le procès dura du 11 au 20 ; pendant neuf jours, les patriotes furent sur la sellette, au pilori, en butte à la mauvaise volonté des juges, à la vengeance des témoins, à la haine et au mépris de tous ceux qui les entouraient. Tous les matins, quand ils arrivaient à la cour, et, le soir, quand ils partaient, une foule de fanatiques enragés les accueillait par des hurlements de bouledogues et des vociférations de cannibales.

C'est à de Lorimier qu'on en voulait surtout, c'est sur lui qu'on s'acharna pour le faire trouver coupable. Le juge-avocat, M. Day, le prit à partie, dans son adresse à la cour martiale, et le représenta comme un homme des plus dangereux, l'un des auteurs de la rébellion, celui qui méritait le plus de mourir sur l'échafaud.

Les journaux bureaucrates annoncèrent avec plaisir que de Lorimier serait condamné. Ils ne se trompèrent pas. Tous les accusés furent

condamnés à mort, mais de Lorimier seul fut exécuté.

Le 12 février, pendant la soirée, les condamnés qui, depuis trois semaines, s'attendaient tous les jours à ce qu'on les avertît de se préparer à monter sur l'échafaud, apprirent que les autorités avaient fait une commande de sept cercueils. Il y en aurait donc sept d'exécutés, les sept premiers sur la liste, savoir : de Lorimier, Brien, Dumouchel, Rochon, F-X. Prieur, Wattier et Laberge.

Quoique habitués à l'idée de mourir sur l'échafaud, les prisonniers dormirent mal dans la nuit du 12 au 13. Ces cercueils leur firent faire de mauvais rêves.

Le lendemain, à 3 heures, ils apprirent que les juges-avocats venaient d'entrer au bureau du geôlier pour signifier aux victimes choisies que le jour de l'exécution était fixé au vendredi suivant. On était au mercredi ; l'avis était court.

Nous croyons devoir laisser maintenant M. Prieur raconter le dernier acte de ce drame émouvant :

« Quelques instants après, la porte de notre prison s'ouvrit et le geôlier, s'arrêtant au milieu de la porte ouverte par son aide, appela :

« – Charles Hindelang ! »

« Environ dix minutes après, la porte s'ouvrit de nouveau et le geôlier appela :

« – Chevalier de Lorimier ! »

« Celui-ci sortit avec les gardiens et la porte se referma une seconde fois.

« Une troisième fois, la porte s'ouvrit. J'étais occupé au fond de la salle à faire cuire quelque chose dans une casserole, je m'entendis appeler. Laisant là mon ustensile, je me rendis auprès du geôlier, en disant à mes compagnons :

« – C'est mon tour ! mais le geôlier me dit en anglais :

« – Ce n'est pas vous que j'ai appelé, c'est M. Lepailleur, et c'est simplement pour lui remettre des provisions que lui envoient ses parents.

« Nos deux malheureux compagnons, de Lorimier et Hindelang, revinrent bientôt vers nous, et nous dirent, en entrant dans le groupe

que nous avons formé pour les recevoir :

« – Réjouissez-vous, nous sommes les deux seules victimes choisies dans cette section ; mais il y en a trois prises dans les autres parties de la prison, ce sont Rémi Narbonne, François Nicolas et Amable Daunais.

« Il y avait, en ce moment, au milieu de nous, deux dames parentes de l'infortuné de Lorimier, sa sœur et sa cousine, accompagnées d'un monsieur de la famille ; ces pauvres dames fondaient en larmes. La victime les consolait par des paroles angéliques, pleines de foi et de résignation :

« – Mon sacrifice est fait, disait-il, et j'ai l'espoir d'aller voir mon Dieu ; une seule chose assombrit mes derniers moments, c'est la pensée du dénuement de ma femme et de mes enfants ; mais je les confie à la divine Providence.

« Vers six heures du soir, les guichetiers vinrent nous dire qu'il fallait entrer dans nos cachots. Nos visiteurs se retirèrent alors, la douleur dans le cœur. J'ai déjà dit que nous étions deux par deux. Le compagnon de cachot de de

Lorimier avait été, jusque là, le Dr Brien ; dans ce moment, celui-ci vint me prier de vouloir bien changer de cellule, disant qu'il ne se sentait pas la force de partager le cachot de la victime.

« Ah ! c'est que, voyez-vous, il y avait un remords dans la conscience de ce malheureux qui avait obtenu un demi-pardon au prix honteux de la délation, comme nous l'apprîmes plus tard. On conçoit, en effet, quel voisinage ce devait être pour lui que celui de l'homme qui allait mourir victime de sa trahison.

« Je devins donc le compagnon de cellule de Chevalier de Lorimier. Le soir, son confesseur vint le voir et demeura seul avec lui pendant une heure, durant laquelle je me retirai dans le corridor. En sortant de ce sublime tête-à-tête du chrétien repentant avec l'homme du pardon, de Lorimier était calme, sa figure semblait même respirer une douce gaieté. Nous fûmes de nouveau renfermés ensemble ; je priai avec lui une partie de la nuit, puis nous nous endormîmes paisiblement l'un à côté de l'autre.

« Le matin, je le trouvai tranquille et reposé ;

il pria longtemps, puis il me parla longuement de sa femme et de ses enfants ; il les confiait à la Providence. C'est à peine si je pouvais répondre à sa parole si touchante, si résignée, si chrétienne, tant l'émotion me dominait.

« Lorsque les cellules furent ouvertes, le matin, à l'heure ordinaire de dix heures, tous les regards se tournèrent, avec un intérêt mêlé de tristesse, vers les deux victimes que le jeune Guillaume Lévesque, compagnon de cachot d'Hindelang, et moi compagnon de de Lorimier, conduisîmes par le bras vers les groupes discrètement formés de nos camarades d'infortune. De Lorimier était résigné et digne, Hindelang, courageux et bruyant. Je préparai quelque chose pour notre déjeuner ; mais de Lorimier mangea peu. Il se promenait d'un pas mesuré dans le corridor, et souvent nous parlait de sa femme qui devait le venir visiter dans l'après-midi ; il redoutait cette entrevue pour son infortunée compagne.

« Vers les trois heures de l'après-midi, M^{me} de Lorimier, accompagnée de la sœur et de la

cousine de son mari, et conduite par un M. de Lorimier, cousin du condamné, entrèrent dans notre cellule. M^{me} de Lorimier portait sur sa figure une expression de douleur à fendre le cœur, mais elle ne pleurait pas ; ses deux compagnes fondaient en larmes.

« Nous avons pris des arrangements pour donner à nos deux malheureux amis, un dîner d'adieu. La table, chargée de mets préparés, sur notre ordre, par le geôlier, avait été placée dans une pièce située près de la porte et qui donnait sur le corridor. À quatre heures, on se mit à table. Hindelang présidait au banquet. De Lorimier n'occupa pas le siège qui lui était réservé ; mais il vint prendre avec nous un verre de vin. Pendant le repas, il se promenait dans le corridor ayant M^{me} de Lorimier au bras ; les autres membres de sa famille occupaient des sièges, tantôt dans sa cellule, tantôt dans le corridor. Les dames, de temps à autre, prodiguaient à la malheureuse épouse des paroles de consolation.

« Il régnait à notre table une certaine gaieté triste qu'Hindelang, pour sa part rendait parfois

bruyante. Pendant ces instants de récréation, furent admis, par les autorités de la prison, six curieux, parmi lesquels, me dit-on, se trouvait le rédacteur du journal *The Herald* ; ils se tinrent en dedans, près de la porte, visiblement étonnés de l'aspect de cette scène. Après s'être fait indiquer ceux qui devaient, le lendemain monter sur l'échafaud, ils se retirèrent sans mot dire.

« Un instant après, on vint nous dire que M^{me} de Lorimier venait de perdre connaissance ; elle gisait, en ce moment, dans un état de complet évanouissement, dans le cachot de son mari.

« Le confesseur de de Lorimier vint, au commencement de la soirée, et passa quelque temps seul avec lui dans sa cellule ; puis il dit : « courage » aux deux victimes, offrit quelques paroles de consolation à M^{me} de Lorimier, et prit congé de tous.

« On nous avaient laissés, les deux condamnés, M. Lévesque et moi, en dehors de nos cellules plus longtemps que d'ordinaire ; à dix heures le geôlier vint nous dire qu'il fallait entrer. C'était le moment que ce pauvre de

Lorimier redoutait tant, et que nous aussi, nous voyions venir avec un déchirement de cœur. Quelques parents et amis étaient venus s'ajouter aux trois personnes de la famille qui accompagnaient M^{me} de Lorimier, et qui devaient être chargées de la pénible mais charitable mission de la reconduire en ville.

« La pauvre jeune femme allait donc dire à son mari un éternel adieu ! À la suite de bien des hésitations, de sanglots et de larmes, elle se jeta à son cou et s'évanouit de nouveau. De Lorimier la souleva dans ses bras et, la tenant comme un enfant qu'on va déposer dans son berceau, il se dirigea vers la porte, les yeux attachés sur cette figure agonisante de la compagne de sa vie. Arrivé sur le seuil, il déposa un baiser sur le front décoloré de sa femme, la remit entre les bras de ses parents, et leur recommanda d'en avoir tous les soins possibles et la porte se referma sur nous.

« De Lorimier me dit, en regagnant l'entrée de notre cachot :

« – Le plus fort coup est donné !... Il était ferme, mais pâle comme la mort.

« Il passa une partie de la nuit en prières et à écrire une lettre qui était comme son testament politique ; puis il se coucha. Je veillai près de lui ; il dormit à peu près trois heures fort tranquillement.

« Vers les sept heures (vendredi 15 février 1839), son confesseur arriva ; il venait lui apporter le Saint-Viatique et devait attendre pour l'accompagner à l'échafaud. Le condamné reçut la divine communion avec ferveur dans son cachot, où il demeura jusqu'à huit heures, en actions de grâces avec son confesseur. Le temps était venu pour de Lorimier de se préparer à marcher au supplice ; le prêtre se retira pour quelque temps. Ce fut moi qui aidai mon malheureux ami à faire sa toilette de victime... Comme je lui fixais au cou une petite cravate blanche, il me dit :

« – Laissez l'espace nécessaire pour placer la corde.

« Les larmes me partirent en torrents des yeux.

« Aussitôt que sa toilette fut terminée, de Lorimier sortit du cachot, et s'adressant à tous les

prisonniers, leur demanda de dire en commun la prière du matin. Ce fut lui-même qui la fit d'une voix haute, ferme et bien accentuée. À l'invitation de de Lorimier, Hindelang, qui jusque-là était resté dans sa cellule, en sortit et se joignit à nous, pour assister à la prière ; il ne se mit pas à genoux comme les autres, mais il se tint, tout le temps, debout, la tête inclinée en avant et les mains jointes sur la poitrine. Oh ! comme nous le plaignîmes alors, et comme nous remerciâmes Dieu de nous avoir fait la grâce d'appartenir à son Église sainte !

« À la suite de la prière, les deux condamnés prirent une tasse de café.

« J'avais demandé à nos infortunés amis de me laisser comme souvenir quelque chose venant directement d'eux, ce fut alors que chacun me remit une mèche de ses cheveux ; ceux de de Lorimier étaient contenus dans un billet dont voici la copie :

« *Prison de Montréal, 15 février 1839.*

« Cher Prieur,

« Vous me demandez un mot pour souvenir. Cher ami, que voulez-vous que je vous écrive, je pars pour l'échafaud. Soyez courageux et je meurs votre ami.

« Adieu,

« Chevalier de Lorimier. »

« À huit heures trois quarts environ, le geôlier, accompagné de quelques officiers militaires, de plusieurs soldats et d'un bon nombre de curieux, vint chercher les deux victimes. De Lorimier, en voyant apparaître ce cortège, dit au geôlier, d'une voix ferme : « Je suis prêt ! » Il m'embrassa, salua tous les amis, auxquels il avait déjà dit adieu, et partit avec son compagnon Hindelang. »

« De grands efforts avaient été faits pour sauver de Lorimier. Tout avait échoué.

« De Lorimier avait adressé au gouverneur Colborne une requête lui demandant de retarder au moins de quelques jours l'exécution de sa sentence, afin de lui permettre de régler certaines

affaires importantes qui lui avaient été confiées en sa qualité de notaire. Il disait, dans cette requête, que plusieurs riches familles avaient mis entre ses mains l'avenir de leur fortune, et qu'il ne voulait pas mourir sans justifier la confiance qu'elles avaient mise en lui.

« Ce n'est pas un pardon que je demande, disait-il, je sais que je ne puis y compter, c'est un répit, un délai de quelques jours. J'ai fait le sacrifice de ma vie, j'ai fait ma paix avec mon créateur et je suis prêt à paraître devant mon Dieu. Mais averti hier seulement que je n'avais plus que trois jours à vivre, je n'ai pas le temps de régler mes affaires, et cette pensée est la seule qui trouble ma conscience et mon esprit. Que Votre Excellence remette au jour qu'il lui plaira l'exécution de ma sentence, et je mourrai content et convaincu que je pars pour un monde meilleur où la tyrannie n'est pas connue. »

« M^{me} de Lorimier avait, elle aussi, adressé au farouche gouverneur une requête à laquelle il ne répondit pas. Elle disait, dans cette requête écrite en termes touchants, que l'affection qu'elle

portait à son mari infortuné et l'intérêt de ses trois pauvres petits enfants, dont l'aîné n'avait que quatre ans, l'engageait à s'adresser à Son Excellence pour implorer sa pitié et sa miséricorde.

« Votre Requérante, disait-elle, n'avait pour vivre et supporter ses pauvres petits enfants que le produit du travail et de la profession de leur père ; elle ne peut, sans la plus grande anxiété penser au moment fatal où elle sera laissée seule sans aucuns moyens d'existence.

« Votre Requérante n'a pas l'intention de faire l'éloge des vertus de son mari, de parler des services que sa famille a rendus au gouvernement anglais pendant longtemps ; c'est comme épouse et comme mère qu'elle s'adresse à Votre Excellence, au moment où elle est menacée de perdre celui pour lequel elle a une affection dont ses paroles ne peuvent donner l'idée. »

« De Lorimier monta sur l'échafaud d'un pas ferme et ne donna jusqu'au dernier moment aucun signe de faiblesse. Lorsque Hindelang prononça le discours qu'il termina par le cri de

« Vive la liberté ! » de Lorimier sourit plusieurs fois et approuva de la tête les paroles enthousiastes de son compagnon d'infortune.

« Hindelang avait à peine fini de parler que le signal était donné, et la trappe tombait.

« De Lorimier avait cessé de vivre. La patrie avait perdu l'un de ses plus nobles, de ses plus généreux enfants, un homme dont le nom vivra et sera honoré aussi longtemps qu'il y aura dans le cœur des Canadiens français le sentiment de l'honneur, du patriotisme et de l'amour de la liberté. Le jour où notre population aura cessé d'admirer ce qu'il y avait de grand, de sublime dans l'âme de de Lorimier, elle ne méritera plus de vivre. »

*Dernières paroles et dernières
volontés de de Lorimier*

Ayant appris qu'un de ses amis avait préparé pour ses restes mortels une tombe, dans un

endroit du cimetière qui lui appartenait, il lui écrivit :

« Prison de Montréal,

« 15 février 1839, à 4 hrs.

« Mon cher ami,

« Je n'ai plus que quelques instants à vivre ; dans cinq heures, je monterai sur l'échafaud. J'ai encore un devoir précieux à remplir, c'est celui de la reconnaissance. Je suis plus calme que jamais. La seule chose qui m'attriste est de laisser ma famille dénuée de tout. Pourquoi me plaindre pour moi personnellement de ce qui arrive ? Mon pays me connaît, et j'ai la consolation, en mourant, de savoir que j'ai l'estime et l'approbation de mes compatriotes. Cette pensée remplit mon cœur de joie. On me condamne à mourir sur l'échafaud, mais mourir d'une façon ou de l'autre, par la corde, le feu, l'épée ou la guillotine, quelle est la différence ? Ce n'est pas le mode de mort, l'instrument du supplice qui crée le déshonneur.

« Je vous prie, mon cher ami, d'accepter mes plus sincères remerciements pour la faveur que vous êtes à la veille de faire à mes restes inanimés après qu'ils auront été descendus de l'échafaud, et veuillez croire que je serai jusqu'à mon dernier soupir,

« Votre ami infortuné. – Adieu.

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre écrite par de Lorimier à sa femme, le matin de son exécution, et trouvée sur son cœur, après sa mort.

« Prison de Montréal, 15 février 1839,

à 7 heures du matin.

« Ma chère et bien-aimée femme,

« À la veille de quitter mon lugubre cachot pour monter sur l'échafaud déjà rougi du sang des nobles victimes qui m'ont précédé, mon cœur et le devoir m'engagent à t'écrire un mot, avant de paraître devant Dieu, le Juge suprême de mon

âme. Dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis le jour de notre union sacrée jusqu'à ce jour, tu m'as rendu, ma chère femme, vraiment heureux. Ta conduite envers moi a toujours été irréprochable et dictée par l'amitié, la bonté et la sincérité.

« J'ai toujours su apprécier tes vertus. Aujourd'hui même des hommes altérés de sang, m'arrachent à tes bras ; mais ils ne réussiront jamais à effacer mon souvenir de ton cœur, j'en suis convaincu. Ils t'enlèvent ton appui et ton protecteur et le père de tes chers pauvres petits enfants. La Providence et des amis de mon pays en auront soin. Ils ne m'ont même pas donné le temps de voir mes chères petites filles, de les presser sur mon cœur et de leur dire un éternel adieu. Ô cruelle pensée ! Cependant je leur pardonne de tout mon cœur.

« Quant à toi, ma chère, tu dois prendre courage et te pénétrer de la pensée qu'il faut que tu vives pour l'amour de tes enfants infortunés qui auront grandement besoin des soins d'une mère tendre et dévouée. Pauvres enfants ! ils

n'auront plus mes caresses et mes soins.

« Je t'assure, ma chère Henriette, que si des régions célestes, il m'est permis de veiller sur toi et de t'aider, je fortifierai ton cœur brisé. Mes chers petits enfants seront privés de mes caresses, mais tu leur donneras doublement les tiennes afin qu'ils ressentent moins la perte qu'ils auront faite. Je ne te verrai plus dans ce monde. Oh ! quelle pensée ! Mais toi, ma chère Henriette, tu pourras me voir encore une fois, mais alors mon corps sera froid, inanimé, défiguré. Je finis, ma chère Henriette, en offrant à Dieu les prières les plus sincères pour ton bonheur et celui de mes chers petits enfants. Hier soir, tu as reçu mes derniers embrassements, mes adieux éternels ; cependant du fond de mon cachot humide et sinistre, au milieu des appareils de la mort, je sens le besoin de te dire un dernier, dernier adieu. Ton tendre et affectueux mari enchaîné comme un meurtrier, dont les mains seront bientôt liées, te souhaite, ma chère Henriette, de jouir de tout le bonheur dont ton cœur brisé sera susceptible à l'avenir.

« Sois donc heureuse, ma chère et pauvre femme ainsi que mes chers petits enfants, c'est le vœu le plus ardent de mon âme. — Adieu, ma tendre femme, encore une fois adieu ; vis et sois heureuse.

« Ton malheureux mari,

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre de de Lorimier à M. Trefflé Cherrier

« Prison de Montréal, 15 février 1839,
à 6³/₄ heures du matin.

« Mon cher Trefflé,

« Vous m'avez demandé un mot, je vous l'ai promis, je ne puis manquer à ma parole. Je l'ai respectée en tous lieux, cher ami ; avant de mourir, je vous prie de penser à moi ainsi qu'à ma famille qui va perdre son protecteur et son appui. Veillez sur leur sort, c'est la prière de votre ami sincère qui va périr sur l'échafaud pour

la cause commune de notre patrie.

« Adieu pour toujours,

« Chevalier de Lorimier. »

Testament politique de de Lorimier écrit la veille de son exécution.

« Prison de Montréal, 14 février 1839,
à 11 heures du soir.

« Le public et mes amis en particulier, attendent, peut-être, une déclaration sincère de mes sentiments ; à l'heure fatale qui doit nous séparer de la terre, les opinions sont toujours regardées et reçues avec plus d'impartialité. L'homme chrétien se dépouille en ce moment du voile qui a obscurci beaucoup de ses actions, pour se laisser voir en plein jour ; l'intérêt et les passions expirent avec sa dépouille mortelle. Pour ma part, à la veille de rendre mon esprit à

son créateur, je désire faire connaître ce que je ressens et ce que je pense. Je ne prendrais pas ce parti, si je ne craignais qu'on ne représentât mes sentiments sous un faux jour ; on sait que le mort ne parle plus, et la même raison d'État qui me fait expier sur l'échafaud ma conduite politique pourrait bien forger des contes à mon sujet. J'ai le temps et le désir de prévenir de telles fabrications et je le fais d'une manière vraie et solennelle à mon heure dernière, non pas sur l'échafaud, environné d'une foule stupide et insatiable de sang, mais dans le silence et les réflexions du cachot. Je meurs ! sans remords, je ne désirais que le bien de mon pays dans l'insurrection et l'indépendance, mes vues et mes actions étaient sincères et n'ont été entachées d'aucun des crimes qui déshonorent l'humanité, et qui ne sont que trop communs dans l'effervescence de passions déchaînées. Depuis 17 à 18 ans, j'ai pris une part active dans presque tous les mouvements populaires, et toujours avec conviction et sincérité. Mes efforts ont été pour l'indépendance de mes compatriotes ; nous avons été malheureux jusqu'à ce jour. La mort a déjà décimé plusieurs

de mes collaborateurs. Beaucoup gémissent dans les fers, un plus grand nombre sur la terre d'exil avec leurs propriétés détruites, leurs familles abandonnées sans ressources aux rigueurs d'un hiver canadien. Malgré tant d'infortune, mon cœur entretient encore du courage et des espérances pour l'avenir, mes amis et mes enfants verront de meilleurs jours, ils seront libres, un pressentiment certain, ma conscience tranquille me l'assurent. Voilà ce qui me remplit de joie, quand tout est désolation et douleur autour de moi. Les plaies de mon pays se cicatriseront après les malheurs de l'anarchie et d'une révolution sanglante. Le paisible Canadien verra renaître le bonheur et la liberté sur le Saint-Laurent ; tout concourt à ce but, les exécutions mêmes, le sang et les larmes versés sur l'autel de la liberté arrosent aujourd'hui les racines de l'arbre qui fera flotter le drapeau marqué des deux étoiles des Canadas. Je laisse des enfants qui n'ont pour héritage que le souvenir de mes malheurs. Pauvres orphelins, c'est vous que je plains, c'est vous que la main ensanglantée et arbitraire de la loi martiale frappe par ma mort.

Vous n'aurez pas connu les douceurs et les avantages d'embrasser votre père aux jours d'allégresse, aux jours de fêtes ! Quand votre raison vous permettra de réfléchir, vous verrez votre père qui a expié sur le gibet des actions qui ont immortalisé d'autres hommes plus heureux. Le crime de votre père est dans l'irréussite, si le succès eût accompagné ses tentatives, on eût honoré ses actions d'une mention honorable. « Le crime et non pas l'échafaud fait la honte. » Des hommes, d'un mérite supérieur au mien, m'ont battu la triste voie qui me reste à parcourir de la prison obscure au gibet. Pauvres enfants ! vous n'aurez plus qu'une mère tendre et désolée pour soutien ; si ma mort et mes sacrifices vous réduisent à l'indigence, demandez quelque fois en mon nom, je ne fus jamais insensible aux malheurs de mes semblables. Quant à vous, compatriotes, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous seront utiles. Puissent-elles vous démontrez ce que vous devez attendre du gouvernement anglais !... Je n'ai plus que quelques heures à vivre, et j'ai voulu partager ce temps précieux entre mes devoirs religieux et

ceux dus à mes compatriotes ; pour eux je meurs sur le gibet de la mort infâme du meurtrier, pour eux je me sépare de mes jeunes enfants et de mon épouse sans autre appui, et pour eux je meurs en m'écriant : Vive la liberté, vive l'indépendance !

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre de de Lorimier à sa sœur après son emprisonnement.

« Montréal, Prison Neuve, 20 décembre 1838.

« Ma chère sœur,

« Notre prison offre aujourd'hui un aspect terrible ; immédiatement sous nos yeux les valets altérés de sang d'un gouvernement cruel et despotique s'occupent joyeusement à dresser l'échafaud sur lequel doivent d'abord périr deux de nos braves compatriotes qui seront suivis d'un plus grand nombre. Les deux infortunés et généreux patriotes qui doivent être sacrifiés demain, sont messieurs Joseph-Narcisse Cardinal, notaire public, et Joseph Duquet. François-

Maurice Lepailleur et Maurice Thibert qui ont été condamnés dans le même temps, ont obtenu un sursis. Ils sont tous de Châteauguay. À chaque minute je m'attends à être séparé de mes compagnons de prison et d'être mis dans une autre pièce pour y attendre mon procès qui aura probablement lieu bientôt. L'échafaud dressé devant moi ne jette pas de terreur dans mon âme, car depuis longtemps je suis résigné à mon sort. La plateforme est érigée au-dessus de la porte principale de la prison. On la peut voir de la rue près des grands arbres qui sont au sud. J'espère que lorsqu'arrivera le jour où le sanguinaire gouverneur de cette province ordonnera qu'on m'ôte la vie sur l'échafaud, toute ma famille et tous mes amis viendront me voir rendre le dernier soupir, ce que je ferai avec joie pour relever mon pays de sa dégradation politique actuelle. Je prends la liberté de les inviter dès maintenant ; peut-être ne le pourrai-je pas plus tard. Je puis les assurer qu'ils n'auront pas lieu de craindre que je montre un signe de faiblesse, mais qu'au contraire ils me verront calme et serein, marcher avec courage vers ma tombe prématurément

creusée.

J'ai dit que depuis longtemps je suis préparé au sacrifice de ma vie ; oui, de ma part le sacrifice est volontairement fait ; mais il y en a un plus grand que je ne puis faire, et je crains de ne le pouvoir jamais, c'est d'avoir à abandonner une femme et des enfants que je chéris, que j'idolâtre et que j'estime mille fois plus que mon existence en ce monde. Comment puis-je volontairement renoncer à l'attachement qui me lie à eux ? c'est complètement impossible !!! Hélas ! comment ma chère et bien-aimée Henriette va-t-elle recevoir le coup terrible qui l'attend ? Je souhaite, ma chère sœur, que vous essayiez tous les moyens de la consoler et de la porter à jeter le voile noir de l'oubli sur la mémoire d'un époux qui l'aimait si tendrement. Mais, ô Dieu ! que dis-je ? Non, non, elle n'oubliera jamais son malheureux et tendre époux !! Non, non, elle gardera sacrée la mémoire de son compagnon bien-aimé. Mais que va-t-elle devenir, elle et mes chers petits enfants ? Quel sera leur sort ? Je vais les laisser sans fortune, sans protection ? Qui les soutiendra ? Ô Dieu ! ces pensées rendent mon

agonie terrible. À qui puis-je recommander ces tendres objets de mon amour ? Ô mes compatriotes, je vous confie mes enfants. Je meurs pour la cause de mon pays, de votre pays ; ne souffrez donc pas que ceux que je suis obligé de quitter, souffrent de la pauvreté après ma mort ! C'est probablement ma chère sœur, la dernière fois que je pourrai vous écrire. Recevez donc, ma chère sœur, le dernier adieu de votre frère le plus affectionné et le plus infortuné. Mes tendres amitiés à tous mes amis. Soyez tous heureux – conservez votre courage. Quant à moi, je suis calme et plein de force. Adieu pour toujours !

« Votre tendre frère,

« Chevalier de Lorimier. »

Le 12 février 1839, un mardi, M. de Lorimier reçut l'avis qu'il serait exécuté, le vendredi suivant, et écrivit à un de ses cousins, à Montréal, la lettre que voici :

« Montréal, Prison Neuve, 12 février 1839.

« Mon cher cousin et ami,

« Quelque pénible que soit pour moi l'obligation de vous faire connaître la triste nouvelle qui m'a été annoncée aujourd'hui, je sens qu'il est de mon devoir de le faire sans hésitation. L'obligation dans laquelle vous m'avez mis par votre bonté et votre générosité et le souvenir des services que vous m'avez rendus me portent à vous faire connaître que ma fin est proche. Je m'acquitte d'un devoir, je le sais, qui va causer de la peine à votre cœur. M. Day, juge-avocat de la cour martiale, m'a dûment donné avis de me préparer à la mort pour vendredi prochain. Tous les efforts que vous avez faits pour arracher votre malheureux cousin au vil et odieux bourreau ont été vains. Mais à ce moment solennel de ma courte existence, je ne vous en suis pas moins reconnaissant de vos tentatives. Nous ne devons pas juger les choses d'après le succès ou le non succès qu'elles ont rencontré. Pour moi vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir, c'est ce que je considère, et ce pourquoi

Je vous prie d'accepter l'expression de ma plus vive reconnaissance. J'ai encore un service, allez sans délai, voir ma chère Henriette. C'est à vous qu'il convient de lui offrir les consolations qu'elle peut recevoir sur cette terre de malheur. Pauvre malheureuse femme ! De ma prison, il me semble voir son pauvre cœur brisé s'abandonner à la douleur et au désespoir. Mais à quoi serviront ses douleurs et ses larmes ? Mon sort est irrévocablement réglé. Ma mort est résolue et est très importante pour mes meurtriers. Il faut le mieux possible faire face à la mort. Plus un homme se montre faible, plus il trouve redoutables les horreurs de la mort. Est-ce que les hommes ne doivent pas tous mourir ? Je ne fais que ce que tous les hommes doivent faire un jour ou l'autre. Personne n'y peut échapper. Si ma mort arrive plus tôt que je n'étais en droit de l'attendre, c'est pour des motifs qui sont très honorables et dont je me glorifie. Je meurs, c'est un sacrifice sanglant à ma patrie. Je meurs martyr de la cause sacrée de la rédemption politique de mon cher pays ! Puisse la cause malheureuse retirer quelque bénéfice de ma mort violente ! !

Puissent les tyrans qui l'oppriment subir bientôt le sort cruel qu'ils infligent maintenant à des victimes comme Cardinal, Duquet, Hamelin, Robert et les deux Sanguinet et comme ceux qui le subiront avec moi vendredi prochain. Les motifs ont été honorables. Le ciel un jour ou l'autre couronnera nos efforts de succès ; et alors les tories hautains et oppresseurs quitteront ce malheureux pays pour toujours, et la paix règnera sur la terre fertile de mon pays bien-aimé. Ayez la bonté de présenter mon amitié constante, mon respect inaltérable à votre aimable femme. Quant à vous, mon cher cousin, vivez heureux et quelquefois pensez à un homme qui a été plus malheureux que coupable et qui a offert un sacrifice sanglant à son pays.

« Je demeure avec un tendre souvenir,

« Votre affectionné et votre fidèle ami,

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre écrite par de Lorimier à un ami.

« Montréal, Prison Neuve, 12 février 1839.

« *Mon cher ami,*

« Je n'ai plus que deux devoirs à remplir ; le premier c'est de me tenir prêt pour le long voyage de l'éternité, le second d'écrire à mes amis et de leur faire mes derniers adieux. Quand un homme est attaché à ce monde par des liens aussi forts que ceux qui m'y retiennent, il est bien dur pour lui de mourir avant sa fin naturelle. Mais le sacrifice n'est pas aussi pénible qu'on pourrait le croire, quand on n'a pas considéré sa mort très prochaine. Plus nous pensons que la mort est proche, moins nous trouvons dur de mourir, et plus nous nous sentons résignés à notre sort. Si beaucoup d'hommes craignent, c'est qu'ils n'ont pas sérieusement pensé à mourir. Pour moi, mon cher ami, je suis résigné à mon sort aussi cruel que peu mérité. Je suis ferme et tout à fait déterminé à mourir comme un homme qui sacrifie sa vie à une bonne cause. Je remercie le Ciel de m'avoir donné autant de courage. Je ne pouvais entreprendre ce long voyage vers l'éternité sans vous remercier des nombreux

services que vous m'avez rendus. Permettez-moi, avant de vous quitter pour toujours, de vous assurer, que je vous ai toujours estimé comme un ami, et de vous exprimer aussi ma reconnaissance des secours que vous m'avez apportés durant mon malheureux emprisonnement. Puisse la Providence vous donner sur cette terre de misère une carrière longue et heureuse ! Puissiez-vous voir le jour où le sort cruel des nombreux martyrs qu'a faits notre sanguinaire et barbare Gouverneur Sir John Colborne, aura sa complète revanche sur les coupables qui ont versé le sang innocent ? Puissiez-vous prospérer autant que vous le méritez et vous rappeler quelquefois la mémoire de votre ami malheureux mort sur l'échafaud pour racheter son pays opprimé.

« Adieu pour toujours.

« Votre ami sincère et dévoué,

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre écrite par de Lorimier à un ami qui avait montré beaucoup de bienveillance et

d'égards à sa femme et à ses enfants pendant son emprisonnement.

« Montréal, Prison-Neuve, 14 février 1837,

10 heures a.m.

« Cher monsieur et estimable ami,

« Vous et votre femme m'avez témoigné tant de bienveillance pendant ma cruelle captivité, que je me sens très obligé envers vous. Ce que je ne pourrai surtout oublier, même au-delà de la tombe, c'est votre bonté pour ma malheureuse femme et mon fils chéri. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements. Dans quelques heures je ne serai plus ! Mais je me flatte que j'emporterai avec moi dans l'autre vie un cœur que l'ingratitude n'aura jamais souillé. Vous avez été pour moi un ami véritable et dévoué, et vous avez généreusement assisté la femme éplorée d'un homme qui souffre dans les cachots pour la cause sacrée de la liberté de son pays. Puisse le Dieu tout-puissant vous récompenser comme vous le méritez et vous accorder ses bénédictions

et sa protection ! Mon dernier soupir sera pour ma patrie, ma femme et mes enfants et les bonnes âmes qui les ont secourus dans leur malheur. Si dans le monde des esprits, il m'est donné de voir vos mérites et votre bonté envers des orphelins, j'offrirai pour vous au roi du Ciel les prières les plus ardentes.

« Assurez votre belle-sœur et sa charmante fille de ma plus tendre amitié. Soyez heureux, vous et votre femme ; c'est le vœu d'une âme malheureuse mais patriotique qui dans quelques heures défiera les tortures des tyrans anglais et ira dans l'éternelle demeure des justes où les tyrans ne sont jamais admis.

« Adieu pour toujours ! Prenez courage ; notre pays sera délivré du joug de l'Angleterre. Vous verrez cela, mais moi !...

« Adieu encore une fois pour toujours ! Je ferme cette lettre. Gardez-la comme souvenir.

« Chevalier de Lorimier. »

Lettre écrite par de Lorimier, le jour de son

exécution, à une dame qui lui avait demandé d'écrire dans son album quelques lignes qu'elle garderait comme souvenir.

« Montréal, Prison-Neuve, 15 février 1839,

5 heures a.m.

« Vous voulez, madame, que j'écrive un mot dans votre album. Que puis-je écrire, je vous le demande ? Vais-je abandonner mon âme à des sentiments de regret, à de tristes pensées ? Vous diriez que ces sentiments ne sont pas dignes d'un homme qui meurt pour la liberté de son pays. Vous dirai-je, pour vous attendrir, tout ce que j'ai souffert dans mon cachot depuis que je suis tombé dans les mains de mes cruels ennemis ? Ce serait, comme je viens de le dire, peu digne de la position que j'occupe devant le monde. Vous m'avez visité dans ces noirs cachots où les rayons du soleil sont inconnus aux pauvres victimes de la tyrannie anglaise. Il n'est pas nécessaire de parler ni d'écrire, pour faire comprendre l'état le plus misérable auquel la nature humaine puisse être réduit. Vous dirai-je tout le respect que j'ai

pour vous, quand vous en avez eu tant de preuves ? Cependant ce serait honteux de ma part de ne pas me rendre à vos désirs. Permettez-moi alors, madame, de vous demander une faveur, c'est de garder une place pour moi dans vos pensées, après que l'heure terrible du sacrifice sera passée. Quand je serai parti, vous vivrez encore. Dans quatre heures, je mourrai sur l'échafaud érigé par les ennemis de notre chère patrie. Oh ! quels mots enchanteurs je viens de prononcer ! – « Ma patrie ! » Ô ma patrie ! à toi j'offre mon sang comme le plus grand et le dernier des sacrifices que je puisse faire pour te délivrer du joug odieux de tes traitres ennemis. Puisse le Tout-Puissant agréer mon sanglant sacrifice ! Vous verrez des jours meilleurs. Cette conviction intime et l'espoir que vous, madame, votre mari et tous mes amis, penserez quelquefois à moi, quand je ne serai plus, seront pour moi une source de consolation et de force dans les dernières tortures de l'agonie. La grande cause pour laquelle je suis à la veille de souffrir, triomphera.

« Adieu, madame ! Soyez heureuse ainsi que

votre mari, vous le méritez tous deux. C'est le vœu d'un homme qui dans quelques heures aura sacrifié sa vie au salut de sa malheureuse patrie et à la liberté qu'il préfère à la vie. Je vous dis encore une fois adieu, madame.

« Votre malheureux mais sincère ami,

« Chevalier de Lorimier. »

De Lorimier avait eu pour compagnon de cellule, dans les premiers temps de son emprisonnement, le Dr Brien. Brien avait pris part au soulèvement de Beauharnois, mais il n'avait pas l'âme des Cardinal, des Duquet et des de Lorimier. C'était un homme à l'esprit distingué mais au cœur froid. Pour échapper à l'échafaud, il fit des révélations importantes qui compromirent les chefs patriotes plus que les témoignages qui furent rendus contre eux. De Lorimier ne sachant pas ce qui s'était passé, incapable d'ailleurs de croire à la trahison d'un ami, était sensible aux marques d'affection que Brien lui avait données, et lorsqu'après sa condamnation il apprit que Brien avait demandé

qu'on le mît dans une autre cellule, il attribua à la sensibilité, ce qui n'était que le résultat du remords. Il lui écrivit donc à son ancien compagnon de cellule la touchante lettre qui suit :

« Montréal, Prison-Neuve, 15 février 1839,

6 heures a.m.

« Mon cher Brien,

« Il faut que je vous quitte ; le glas de la mort m'appelle sur l'échafaud. Le sort en est jeté ; il faut que je meure. Gardez la mémoire d'un ami fidèle. Je vous souhaite, si on vous épargne, de vivre longtemps et d'être heureux. Vous avez été mon compagnon dans les cachots ; nous avons habité la même cellule, nous avons longtemps partagé le même lit. Vous avez toujours été empressé à me donner des consolations dont j'avais tant besoin. Je vous en remercie ; le Ciel vous récompensera de votre charité chrétienne.

« Avant de mourir, je prie Dieu de vous accorder une vie longue et heureuse. Vous direz à mes amis comment je suis mort, vous leur direz

que l'échafaud qui me fit perdre la vie ne m'enleva pas mon courage.

« Adieu, cher ami, adieu.

« Chevalier de Lorimier. »

Nous avons pensé que le meilleur moyen de faire connaître le patriotisme, le dévouement et la grandeur d'âme de Chevalier de Lorimier, était de publier ces lettres émouvantes – ces reliques glorieuses qu'on devrait garder comme des trésors.

L'histoire honore ceux qui sont morts pour la liberté de leur patrie, elle recueille leurs dernières paroles, leurs derniers soupirs, et offre tout ce qu'ils ont dit et fait à l'admiration des générations futures. Eh bien ! les lettres de Chevalier de Lorimier prouvent que jamais cœur plus tendre, plus dévoué, plus admirable ne battit dans une poitrine de patriote, que jamais victime ne fut plus pure, plus digne de la reconnaissance d'un peuple.

De Lorimier est mort consolé par la pensée

que Dieu et les hommes lui tiendraient compte de son sacrifice. Dieu l'a déjà récompensé, et l'histoire dira, nous en sommes sûr, qu'il a eu raison d'espérer que son souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire de ses compatriotes.

Cet ouvrage est le 32^e publié
dans la collection *Littérature québécoise*
par la Bibliothèque électronique du Québec.

La Bibliothèque électronique du Québec
est la propriété exclusive de
Jean-Yves Dupuis.